

ABONNEMENT.

SAUMUR. 30 fr.
En 6 mois 16
En 12 mois 8
Poste:
En 6 mois 35 fr.
En 12 mois 18
En 18 mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas,
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 JUIN 1886

Suivant l'usage, à l'occasion
des fêtes de la Pentecôte, l'Echo
Saumurois ne paraîtra pas lundi
14 juin.

EXPULSION DES PRINCES

Hier, la Chambre des députés a
repassé, par 314 voix contre 220, l'article
1er de la commission ainsi conçu:

« Le territoire de la République française est
indivisible et demeure interdit à tous les membres des familles
ayant régné sur la France. »

Par 315 voix contre 232, la Chambre a
adopté l'article 4er de l'amendement de M.
Brousse. Cet article est ainsi conçu:

« Le territoire de la République
est et demeure interdit aux chefs
des familles ayant régné sur la
France et à leurs héritiers directs
dans l'ordre de primogéniture. »

On sait que le gouvernement avait fait
l'amendement de M. Brousse.

L'article 2 de l'amendement de M. Brousse
a été adopté par 324 voix contre 235. Cet
article est ainsi conçu:

« Le gouvernement est autorisé
à expulser par décret les autres
membres de ces familles. »

L'article 3 est adopté à main levée. Cet
article est ainsi conçu:

« Celui qui, en violation du dé-
cret d'interdiction, sera trouvé en
France, en Algérie ou dans les colonies,
sera puni d'un emprisonnement
de 2 à 5 ans. »

L'article 4 est adopté à main levée. Cet
article est ainsi conçu:

« Les membres des familles ayant
régné en France ne pourront en-

trer dans les armées de terre et de
mer, ni exercer aucune fonction
publique, ni aucun mandat élec-
tif. »

L'ensemble du projet est ensuite adopté
à main levée aux cris de: Vive la Républi-
que!

La séance a été levée à 9 heures 20.

ABUS DE CONFIANCE

Lorsque, au mois d'octobre dernier, les
candidats parcouraient la France lui jetant
les promesses à pleine bouche; lorsqu'ils
juraient solennellement de n'être que les
serviteurs obéissants de sa pensée, les exé-
cuteurs dociles de sa volonté; lorsqu'ils
prenaient l'engagement mille fois répété de
rejeter de leurs délibérations les questions
oiseuses, de se consacrer à la solution rap-
pide des affaires en souffrance — un véri-
table contrat se formait entre eux et leurs
électeurs; un mandat net, précis, impérieux
leur était remis. Il est facile d'en marquer
avec certitude le caractère. Il est plus aisé
encore de prouver qu'il a été violé sans
scrupule; que ceux qui en avaient accepté,
recherché les obligations, les méconnaissent
aujourd'hui; qu'un parlement infidèle
à sa parole se joue depuis sept mois de la
confiance du pays.

Qu'exigeait le pays, en effet? Quelles ins-
tructions souveraines donnait-il alors aux
hommes qui sollicitaient l'honneur de le
représenter? Et que pouvaient-ils représen-
ter sinon ses revendications pressantes, ses
besoins devenus criants, ses aspirations
vers une politique sage, réfléchie, son goût
bien marqué pour l'ordre, pour le calme,
pour le travail, son désir d'apaisement?

Dans la presse comme dans les réunions,
les politiciens, chargés de huit années de
fautes, s'efforçaient d'en secouer le poids,
cherchaient à déplacer les responsabilités,
ou bien se proclamaient corrigés par l'expé-
rience, éclairés par les malheurs publics et
s'offraient à la réparation. La France labo-

rieuse pouvait leur confier le soin d'assu-
rer, par de bonnes lois, par de prudentes
réformes, la sécurité de ses destinées et le
repos de son avenir.

Nous voulons croire que leurs intentions
furent loyales et leurs résolutions sincères.
Mais c'est la fatalité des assemblées, quand
elles ne sont contenues ni par la main puis-
sante d'un homme supérieur, ni par la règle
inflexible d'une Constitution rigoureuse, de
n'aboutir qu'à la confusion, de se débattre
dans l'impuissance, de se perdre dans l'agi-
tation. Les voix de la conscience et de la
raison ne dominent point le tumulte des pas-
sions. On s'était réuni pour travailler d'un
commun accord au salut du pays; bientôt
les soupçons s'éveillent, les rivalités gran-
dissent, les haines se donnent carrière, les
nobles initiatives sont sacrifiées dans la mé-
lée des appétits, les efforts généreux sont
brisés dans le choc des colères... On se di-
vise, on se dénonce, on se trahit, on s'ac-
cuse, on se menace, on se proscriit.

Alors nous assistons à ce douloureux
spectacle de Français élus pour relever le
crédit, l'agriculture, l'industrie de la France,
oubliés de leur mission, laissant au-des-
sous d'eux la patrie s'abaisser d'heure en
heure, inattentifs à ses misères, sourds à
sa détresse, n'ayant d'ardeur que pour l'at-
taque ou la défense des portefeuilles, y con-
sacrant des mois, des années de législation,
sans en marquer le cours par une œuvre
utile, par une innovation féconde.

Un peu de pudeur! un peu de mémoire!
Qu'avez-vous dit au peuple pour gagner sa
confiance et mériter son pardon? Vous avez
dit: « Nous protégerons les produits natio-
naux, nous fermerons la plaie des déficits,
nous réconcilierons le capital et le salaire,
nous dissiperons les inquiétudes, nous ren-
drons l'essor, la sécurité aux transactions,
nous dégrèverons les impôts excessifs, nous
supprimerons les taxes iniques. »

En sept mois, qu'avez-vous fait?
Quel est l'impôt dont vous avez préparé,
étudié la réduction?

Quelle injustice fiscale avez-vous fait dis-
paraître?

Quel abus financier avez-vous dénoncé?
Quelles économies avez-vous réalisées?
Quelle précaution avez-vous prise contre
vos prodigalités et vos entraînements?
Quelle denrée française avez-vous mise à
l'abri d'une concurrence écrasante?
Quelle industrie avez-vous arrêtée sur la
pente de la ruine?
Que vous doivent les patrons et que vous
doivent les ouvriers?
Qui avez-vous rassuré et satisfait?
D'où venez-vous? où allez-vous? le savez-
vous?

Répondez.
Vous avez mis sept mois à instruire, à
débattre le procès des Princes! Ce n'est pas
trop pour une aussi grosse folie. — Mais
osez nous dire que le pays vous avait élus
pour cette besogne.....

Qu'il se lève, au jour de la proscription,
le député assez audacieux pour jurer que le
peuple l'a chargé de chasser les Princes!
Nous affirmons que la question n'a pas été
traitée une seule fois devant le corps électo-
ral.

Nous en appelons aux souvenirs des élec-
teurs sans distinction de partis... Ont-ils
donné mandat à leurs élus de mettre les
Princes hors de la loi commune?

Et si les élus agissent contre leur man-
dat... dans la langue des honnêtes gens
comme dans celle des juristes, l'acte
qu'ils commettent s'appelle un abus de con-
fiance.

Ce qui a eu lieu hier au Palais-Bourbon,
ce n'est pas seulement un attentat contre le
droit et la liberté individuelle... c'est un ou-
trage à la souveraineté du peuple, qui n'a
pas été consulté et dont les droits sont en-
core une fois dédaignés et confisqués.

A LA CHAMBRE

Trois députés républicains, MM. Henry
Maret, Frédéric Passy et Michou, ont pris
hier la parole pour flétrir les mesures de
proscription proposées contre les Princes.
Leurs voix ont été constamment étouffées

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS
DE PARIS

Par Ch. DESLYS
DEUXIÈME PARTIE
Le Club des Abandonnés

pendant, à l'entrée du fondateur, il y avait eu
des sortes de bravos et d'acclamations:

— Vive le président! Vive M. Justin! Vive le
club! Vive notre père!

Il se calma du geste, et s'assit après cette sim-
ple réponse:

— Merci! merci mes enfants! Oui, mes chers

enfants! C'était presque les paroles prononcées dans le
rapport de l'hospice par sir Jonathan. On eût dit
qu'il était la même voix.

— Il va parler! murmura Gustave, tu vas
le voir te dis que ça!... Mais non! semblait qu'il
rapport, mais pas de discours. Relâche!... On
passera le grand air par indisposition du premier
voilà... Il toussote!... Faut croire qu'il a la coque-

luche.
— Chut! chut!... Silence!... firent quelques
voisins.

Le rapporteur débutait en ces termes:

« Messieurs, chers amis, frères... (On applau-
disait déjà.) Soyez indulgent pour celui qui a
l'audace de remplacer aujourd'hui notre véné-
rable et bien-aimé président. (Les bravos redoublè-
rent.) Il le veut, il désire que je commence par
l'éloge d'un autre bienfaiteur de l'humanité, créa-
teur de tant de sociétés qui ont servi de modèle à
la nôtre. Son nom sera peut-être parvenu jusqu'à
vous. Ses funérailles récentes auront frappé vos
regards... J'ai nommé le baron Taylor.

« Il y a trente et quelques années, aucun lien
n'existait entre ceux qu'on a vus réunis, dans une
solidarité reconnaissante, autour de son cercueil.
Ils vivaient dispersés, sans assistance mutuelle,
sans aucune garantie d'avenir.

« On les déclarait les plus impropres de tous à
l'épargne. C'étaient des artistes. Ils étaient pau-
vres. Le baron Taylor s'adressa tout d'abord aux
comédiens. Il leur dit: associez-vous, et je vous
ferai riches.

« On se montrait incrédule, on souriait parmi
les rares adhérents à ce premier appel et qui
restaient là, indécis encore, de l'autre côté de la
table où il était assis. Il y posa un billet de mille
francs. « Voilà, déclarait-il, la première pierre du

monument, la base de votre fortune. »

« Le baron Taylor ne se trompait pas. Son billet
a fait des petits. A l'heure où je vous parle,
l'Association des artistes dramatiques possède
près de quatre millions. Celle des peintres, des
musiciens, des inventeurs et des gens de lettres,
deux ou trois chacune. Nous, enfin, les derniers
venus, les plus abandonnés, les plus épars, nous
avons aujourd'hui plus de cent mille francs... Je
vous l'annonce avec joie! »

« Cette joie fut partagée par l'assistance. De
bruyantes acclamations retentirent. Un certain
orgueil s'épanouissait sur tous les visages. Jugez
donc, ces pauvres diables, ils étaient propriétaires
d'un aussi gros capital!

Le rapporteur poursuivait:

« Qu'a-t-il fallu pour arriver à ces merveilleux
résultats? Des cotisations annuelles variant de six
à quinze francs. Pas même un sou par jour!
Quelques donations, quelques legs. Une loterie
autorisée. Les comédiens ont organisé des spec-
tacles extraordinaires, les peintres des expositions
de tableaux, les musiciens des concerts, les litté-
rateurs publient des livres collectifs; nous donne-
rons cet hiver notre premier bal avec des dames
patronesses du plus grand monde, toutes celles
qui n'ont pas d'enfants, toutes celles qui ont perdu
les leurs.

« Ce sera, pour ainsi dire, la fête de la charité
maternelle, et la ville de Paris, notre mère, lui
prêtera gratuitement un de ses palais. La recette
sera considérable; elle se renouvellera chaque
année. Nous aussi, nous deviendrons millionnai-
res!

« Cette fécondité, cette puissance de l'associa-
tion n'est donc pas une utopie. Les exemples que
je viens de citer attestent, et pour des groupes
relativement peu nombreux.

« Combien sommes-nous? Combien sont-ils?
Quelques centaines. Appliquez bravement ce même
système à ces grandes corporations dont les mem-
bres se comptent par milliers, aux ouvriers du
bâtiment, de l'habillement, de l'alimentation, des
chemins de fer, à toutes les professions, à tous les
métiers, quels résultats! quels chiffres n'atteindrez-
vous pas!

« Dans cinquante ans, la fusion de toutes ces
caisses de secours mutuels, de prévoyance et de
retraite, s'opérera d'elle-même et sans révolutions
nouvelles, sans rien prendre ni demander à per-
sonne, pas même à l'État; le problème se réali-
sera de garantir à chaque travailleur, après trente
ou quarante années de travail, une rente viagère,
le pain et l'abri de ses vieux jours.

« Honneur donc à la mémoire du baron Taylor!
Honneur à ceux qui, comme notre président-fonda-
teur, s'efforcent de l'imiter. L'avenir leur rendra

sous le tumulte des conversations particulières, des protestations, des clameurs et des ricanements de la Gauche. Le droit, la liberté, quelles « guitares » ! Silence au droit ! Silence à la liberté !

Le doux Saulce de Freycinet leur a dit leur fait à ces factieux.

Est-ce que la République n'est pas en danger ? N'a-t-elle pas le droit de se défendre ?

En 1871, on a abrogé les lois d'exil, quelle imprudence ! Ce n'est pas lui, Freycinet, qui l'aurait commise. Oh ! non ; seulement, il y a trois mois, le prudent Freycinet déclarait publiquement ces mêmes lois inutiles. Il a parfois de ces absences.

Mais ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans les explications du président du conseil, c'est l'insistance avec laquelle il déclare que les Princes sont des êtres privilégiés qui ne sauraient décemment être assimilés à de simples citoyens. Cette reconnaissance des privilèges princiers qui placent leurs bénéficiaires hors du droit commun, cette proclamation du droit monarchique, dans une bouche républicaine, méritent d'être notés.

Chose étrange, il semble que, dans cette grave discussion, ce soient des républicains qui aient reçu la mission de formuler la doctrine royaliste.

Quant à la prétention émise par M. de Freycinet de faire respecter la République au dedans et au dehors, elle nous paraît être quelque peu exagérée. On ne peut faire respecter que ce qui est respectable ; or, nous ne voyons pas trop comment la République deviendra respectable en expulsant du territoire français les Princes qui ont fait la France.

Après avoir assisté à la longue séance d'avant-hier, on ne pouvait douter que la proscription ne fût votée.

Toute la question était de savoir si on voterait l'exil de tous les Princes ou, seulement, de quelques Princes ; les autres devant être placés sous la surveillance de la police et tenus à la discrétion des ministres républicains.

C'est à cette dernière mesure que l'on s'est arrêté.

La République chasse donc les Princes de la Maison Royale de France parce qu'elle sent que le terrain craque sous les pas des gouvernements.

C'est vainement que des conservateurs ont essayé de dire à cette République qu'elle est forte, qu'elle a tort de s'effrayer, que les Princes ne conspirent pas, qu'on n'a pas, par conséquent, de motifs pour les renvoyer.

Les républicains ont répondu que ce ne sont pas les Princes qui conspirent. Ils savent très bien à quoi s'en tenir là-dessus.

Mais ils savent aussi que ce sont les Français qui se tournent vers eux, en leur disant : Fils de Roi, sauvez-nous !

Les Princes, c'est là le danger, le péril que les républicains cherchent à écarter par la proscription.

C'est cette situation que les déclarations

des républicains ont mise vigoureusement en lumière, et que des orateurs de Droite ont eu le tort de chercher à affaiblir.

Heureusement, cette situation est telle, qu'elle n'a pu être atténuée.

Le Pays voit, sent, comprend que ce sont les républicains eux-mêmes qui proclament la Royauté, sa puissance, les progrès considérables qu'elle a fait dans le peuple, progrès qui n'attendent, pour arriver à leur plein développement, que le prestige que donne la persécution, c'est-à-dire la proscription et l'exil.

Par son vote d'hier, la Chambre a proclamé Monsieur le Comte de Paris roi de France.

M. BOULANGER

Parmi les membres du Gouvernement partisans de l'expulsion des Princes, le ministre de la guerre s'est fait remarquer entre tous par son zèle à soutenir la solution chère à MM. Pelletan et Clémenceau.

A l'exemple du général Farre qui ne pouvait pas goûter un moment de repos, sous le ministère Freycinet-Constans, tant que le Gouvernement ne s'était pas décidé à expulser les congrégations non autorisées, le général Boulanger déclare ne pouvoir dormir ni vaquer à ses occupations tant qu'un prince, un seul, restera sur le territoire français.

Il ne faut pas cependant se laisser prendre aux apparences, le zèle du ministre de la guerre n'est que le zèle d'un néophyte. Ainsi que nous le disions il y a quelques jours, M. Boulanger n'a pas toujours été le radical farouche, intraitable qu'il veut paraître aujourd'hui.

Voici à cet égard une lettre des plus édifiantes adressée par un ancien officier du 7^e corps d'armée au journal le *Réveil*, de la Haute-Saône :

« Versailles, le 30 mai 1886.

« Mon cher ami,

« Vous me demandez ce que je pense du général Boulanger, dont les hasards de la carrière militaire m'ont souvent rapproché, surtout en 1870.

« C'était alors un charmant camarade, affable, plein d'entrain, sévère jusqu'à la dureté, ce qui n'est pas un défaut ; brave au feu, mais ennemi personnel et implacable de la République.

« Nous lui reprochions déjà d'être trop assidu auprès des états-majors, dans un but de fâcheuse ambition.

« Cette fréquentation lui servit, d'ailleurs, pendant la cruelle campagne de 1870-1871.

« Parti simple capitaine, il fut successivement promu chef de bataillon le 15 juillet, lieutenant-colonel et colonel quelques mois plus tard.

« De chevalier de la Légion-d'Honneur il devint officier et finalement commandeur.

« Toutes ces promotions furent, en grande partie, l'œuvre du général Schmitz, qu'il accablait de ses sollicitations et qu'il a relevé plus tard de son commandement, uni-

quement pour complaire à quelques énergumènes du radicalisme.

« Après la guerre, il fut remis lieutenant-colonel, ce qui le mit en grande fureur. La commission de révision le maintint cependant sur le tableau d'avancement pour le grade de colonel.

« Je l'ai retrouvé, en 1873, colonel du 133^e de ligne à Belley.

« J'étais attaché, pendant les grandes manœuvres, à l'état-major du duc d'Aumale, qui commandait le 47^e corps d'armée, où il a laissé le souvenir d'un soldat merveilleusement organisé pour la grande guerre.

« Boulanger se fit remarquer par son assiduité auprès du prince. A propos de tout et de rien, on le voyait arriver, donnant à son général en chef du Monseigneur par-ci et du Monseigneur par-là, le tout accompagné d'interminables courbettes et d'hyperboliques compliments.

« Il y avait, à cette époque, des aumôniers militaires, et, chaque dimanche, une messe en musique. Boulanger faisait parade d'un zèle religieux extraordinaire. Les officiers qui manquaient à la messe étaient l'objet de notes particulièrement défavorables.

« Il voulait être général de brigade ; il le fut.

« Il est radical aujourd'hui, il sera demain tout ce qu'on voudra, pourvu qu'on le comble d'honneurs.

« Croyez à mes meilleurs sentiments. »

Chronique générale.

LA LEÇON AUX PUISSANCES ÉTRANGÈRES

Dans son discours d'hier, M. de Freycinet a dit qu'il y a deux gouvernements en France ; que les ambassadeurs se rendent indifféremment chez les uns et chez les autres, vont chez Monsieur le Comte de Paris et chez M. le duc de Chartres. Il est temps que cette incertitude cesse. Il paraît que la grande conspiration vient de l'étranger. Cette leçon aux puissances étrangères a été écoutée avec une sorte de stupeur, même à gauche, et M. de Freycinet a récolté à peine quelques applaudissements en descendant de la tribune après avoir déclaré que, pour obéir à un impérieux devoir, il veut expulser les chefs des dynasties, se réservant d'expulser les autres princes quand il le jugerait convenable.

Il a obtenu gain de cause. Mais quel vilain rôle vient de jouer là le citoyen Freycinet !

L'EFFROI DES RÉPUBLICAINS.

Ce qui inquiète réellement les républicains, en ce moment, ce qui cause leur effroi, ce n'est pas l'empire, c'est la royauté dont Monsieur le Comte de Paris est maintenant la personnification. Ils sentent que la nation se détache de la République et tourne aujourd'hui ses espérances vers la royauté et ils s'imaginent follement détourner le sort qui les menace en faisant sortir les Princes du territoire.

— Fernand ! Fernand ! Ne serait-il pas là ?

— Réponds donc ! On répond, lui souffla tout bas l'ami Gustave.

Et tout haut :

— Si fait ! cria-t-il, c'est mon voisin ! Le voici ! Présent !

— Présent !... répéta-t-elle en se levant à demi. Le président était debout, regardant de son côté, mais cette fois d'un air satisfait. Après avoir dit quelques mots à voix basse à l'oreille de l'un de ses assesseurs, il se retira ; il disparut par une petite porte en contre-bas de l'estrade.

— Tu comprends, dit Gustave. C'est pour ne pas influencer le vote. En voilà un qu'on n'accusera pas de tyrannie !... liberté, libertas !

Cependant, l'assesseur était descendu dans la salle ; il s'approcha du banc ; il semblait y chercher quelqu'un.

— Camarade Fernand, dit-il, veuillez monter au cabinet de M. Justin. Ne vous avait-il pas donné rendez-vous ? Il vous attend.

Gustave, non moins étonné que son voisin, presque jaloux de lui, le poussa en disant :

— Mais vas-y donc plus gaiement que ça ! Un bonheur auquel j'aspire encore, moi, ton ancien ! Ah ! mazette ! pour un nouveau, t'as de la chance !

(A suivre.)

Quant au prince Napoléon et au prince Victor, s'ils sont portés sur la liste de proscription, ce n'est pas à cause du péril qu'ils pourraient causer, mais uniquement à cause de leur attitude sûre dirigée contre le chef de la Maison de France un caractère exclusif qui serait un aveu encore plus explicite de la peur que leur fait la royauté.

On cherche à la dissimuler et c'est dans ce but que le prince Napoléon va être expulsé. La proscription dont il est l'objet n'a rien d'autre cause. Par lui-même il ne fait pas peur.

Il n'y a que le Comte de Paris qui fait peur aux républicains.

LARRONS EN FOIRE.

Combien de fois la commission dite des Princes a-t-elle changé d'avis, depuis trois mois que les idées de proscription sont au chantier parlementaire ?

Les onze commissaires nommés par les bureaux de la Chambre ne savent pas même le compte de leurs variations.

Jamais on n'avait vu une commission politique se livrer à de pareilles acrobaties.

Et, pendant ce temps là, les Puisseances européennes regardent la France avec une inquiétude qui devient de plus en plus veillante, nos rapports diplomatiques tendent d'une façon déplorable...

Et, naturellement, les affaires industrielles et commerciales subissent le coup de tant de sottises accumulées.

Croyez-vous que les inventeurs du projet de proscription se préoccupent de l'aggravation de la crise des affaires, et des difficultés qui surviennent entre le gouvernement de la République et les différentes Puisseances européennes ?

Ah ! ils s'en soucient autant que le conseil municipal de Paris se soucie des affaires des Parisiens !

A l'Hôtel-de-Ville, les socialistes ne se contentent qu'à ressusciter la Commune de 1871 au Palais-Bourbon, les républicains ne se contentent qu'à mettre la main sur les portefeuilles.

Hors de cette question du pouvoir, députés des coteries dirigeantes n'ont rien dans la cervelle.

Pour eux, le parlement n'est qu'une machine et, s'ils s'entendent entre eux, ce n'est pour couper les bourses, c'est-à-dire essayer, par bandes, d'accaparer tous les bénéfices véreux de cette monstrueuse machine politique qui s'appelle la République plus ou moins opportuniste.

On lit dans la France militaire :

« La question des princes réglée, de la façon ou d'une autre, on peut assurer que la session d'été sera virtuellement fermée. La Chambre devra se séparer le 14 juillet, cause de la nécessité pour ceux de ses membres qui sont ou veulent être candidats à l'étranger, d'aller soigner leur candidature à l'occasion du renouvellement des assemblées départementales. Il n'y aura donc plus de milieu de la semaine prochaine, jusqu'au 14 du mois prochain, qu'une douzaine de séances publiques, lesquelles seront composées soit de des interpellations sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, soit de débats stériles sur la proposition de M. de Paris et consorts.

« Quant aux projets de réforme du général Boulanger, à la loi sur la retraite des pensions de retraite de M. Périer, il faut que l'armée, l'ancienne armée nouvelle, en fasse son deuil pour la session d'automne va en effet être consacré au vote du budget. »

LE COLONEL HERBINGER

Le colonel Herbingier descendrait, dit-on, en ligne directe, d'un frère de M. de Paris. C'est, du moins, ce qui paraît résulter par la généalogie suivante que nous donnons à nos confrères de Lorraine :

Catherine d'Arc ou du Doloy, épouse de Pierre d'Arc, frère de Jeanne d'Arc, épouse de Georges Haldat, capitaine d'infanterie au service de France.

Jacques Haldat, avocat au Parlement de Paris, épouse, en 1544, Suzanne, fille de Gaspard Raulin et de Marie Bar.

Jean Haldat, receveur de la ville de Mont, épouse Anne Pierrat, fille de Pierre Pierrat et d'Elisabeth Maillard.

justice... Ils auront des statues... Les hommes comme eux, les hommes utiles, voilà les véritables grands hommes ! »

Nous renouons à décrire l'enthousiasme soulevé par ces paroles. Ce fut une double ovation, et pour l'auteur de l'éloge et pour celui qui venait d'en être l'objet.

— Quel succès, disait Gustave à Fernand, quelle éloquence ! Hein ? Ça part du cœur ! et c'est vrai tout de même !... Il raisonne juste, il ne va pas mal non plus, notre président !... Mais regarde donc papa Justin ! c'est à peine s'il est flatté, s'il paraît entendre !... En voilà un qui s'en bat l'œil de la gloriole et du clinquant ! Il s'efface, au contraire, pour que les autres brillent... Être utile, oui, tel est son contentement, tel est son but... Tiens ! gageons que présentement encore il travaille !

En effet, le mystérieux vieillard feuilletait des papiers, causait tout bas avec ses voisins du bureau, leur donnait des instructions, ou bien encore, accoudé sur la table et la joue dans sa main, regardait ça et là, sur tous les bancs, comme y cherchant quelqu'un.

Fernand ne le quittait pas des yeux.

La lecture du rapport continuait. Des chiffres, recettes et dépenses : tout un budget. Puis, l'adieu nécrologique, le bonjour aux nouvelles recrues,

quelques traits particuliers, des plans, des espérances, l'annonce enfin, pour les vieillards, d'une sorte de cité-villa presque à la campagne, tout contre les fortifications. La ville donnait le terrain ; un membre honoraire, sir Jonathan, allait y faire construire immédiatement, à ses frais, les dix premières maisons, et chacune aurait son jardin. Un jardin ! un chez-soi ! Le généreux Américain fut acclamé, voire même par le vice-président, comme si l'idée ne venait pas de lui, comme s'il eût voulu le faire croire.

C'était le commencement d'un village appartenant à l'association ; ce serait le domaine commun des enfants trouvés, des orphelins de Paris.

Le scrutin allait s'ouvrir pour le renouvellement du bureau. On lut une liste de candidats, on fit l'appel nominal. Rarement un nom de famille, parfois quelque sobriquet : « Alphonse, Alphonse, dit le Louveteau ! » venait-on de crier à plusieurs reprises. Personne ne répondit. Il était absent. Papa Justin eut un haussement d'épaule, presque un geste de regret. S'agissait-il de quelque réfractaire endurci, d'un enfant perdu que le bon pasteur avait espéré, mais vainement, voir revenir au bercail ?

Fernand ne se souvenait plus qu'on lui avait repris sa carte en entrant ; elle fut surprise de s'entendre appeler tout à coup par son nom masculin :

Antoine I^{er} Haldat, gouverneur de Bar-le-Duc, épouse Marie Lallemant.
 Antoine II Haldat, seigneur de Bonnet Meuse), épouse Madeleine Michaut.
 Christine Haldat, née en 1663, épouse en 1686 Bernard Bertrand, écuyer, seigneur de Tourailles et ingénieur du roi.
 Florentin Bertrand, écuyer, seigneur de Tourailles et de Bonnet en partie, épouse Marguerite Hannel.
 Jean-Baptiste-Paulin-Bertrand, écuyer, seigneur de Mandres-en-Arnois, commissaire des guerres et chevalier de Saint-Louis, né à Bonnet en 1739, mort à Neufchâtel (Vosges), le 25 janvier 1825, épouse Antoinette Ancher de Bisseol.
 Dominique-Charles Bertrand, écuyer, officier de cavalerie, né en 1769, mort à Neufchâtel, le 12 janvier 1850, épouse Marie-Rose Mariotte.
 Octavie Bertrand, épouse Pierre Herbinier, chef de bataillon au 20^e léger, mort le 9 janvier 1880.
 Paul-Gustave Harbinger, né le 7 décembre 1839, lieutenant-colonel au 25^e de ligne, officier de la Légion-d'honneur, mort le 26 mai 1886.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 juin
 Nos rentes sont en pleine reprise: le 3 0/0 au-dessus de 83.12, l'amortissable à 85.05 et le 4 1/2 0/0 à 110.
 Les obligations Communales à lots de 1879 restent demandées à 465, les Foncières à lots 1883, cotées de 140 fr., font 441. Sur toutes ces valeurs la hausse fera encore des progrès. L'action est à 437.5.
 L'action de la Société Générale est à 457.50. Les derniers bilans témoignent d'une augmentation dans les chiffres des comptes courants et des dépôts; c'est dans cette clientèle que doivent se recruter les acheteurs nouveaux.
 La Société de Dépôts et Comptes Courants est à 601. Le titre coûte, par conséquent, net, 226. On constate d'excellents achats.
 L'action de Panama est à 460. Il ne sera rien fait de décisif sur cette valeur jusqu'à ce qu'on soit fixé sur les intentions du gouvernement et de la Chambre.
 Excellents emplois de fonds sur les polices A B de l'Assurance Financière demandées au siège social, rue Louis-le-Grand, à Paris.
 Nous rappelons aux actionnaires du Crédit Général Français qu'ils ont le plus grand intérêt à opérer le dépôt de leurs titres afin que l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin puisse avoir lieu.
 Le Crédit Lyonnais est faible à 526. L'opinion générale est que cette société a cherché à étendre ses affaires précisément à l'époque où ce développement pouvait être le plus dangereux.
 Les actions de nos Compagnies de chemins de fer sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LE MINISTRE DE LA GUERRE A SAUMUR
 C'est mardi matin, 15 juin, par le train de 9 heures 1/2, venant de Nantes, que M. le général Boulanger, ministre de la guerre, arrivera à Saumur.
 Les honneurs officiels lui seront rendus. Le ministre recevra à 10 heures 1/2, à l'hôtel Budan, les fonctionnaires civils et militaires.
 Immédiatement après cette réception aura lieu le déjeuner.
 Le général Boulanger visitera ensuite l'école de cavalerie.
 Il quittera Saumur dans la soirée pour rentrer à Paris.
AVIS. — Le Maire de la ville de Saumur a l'honneur d'informer ses concitoyens que M. le Ministre de la guerre arrivera à Saumur mardi prochain 15 juin par le train de 9 heures 30 du matin (gare d'Orléans).
 Dès ce matin samedi, la municipalité a commencé à paviser de drapeaux tricolores la place de la Bilange, depuis la gare jusqu'à la ville du 14 juillet.
 Mardi matin, à 9 heures, l'état-major de l'école, le corps d'officiers et deux escadrons vont rendre à la gare d'Orléans pour recevoir le ministre de la guerre.
 La musique municipale et le bataillon volontaire doivent s'y rendre également.
 Une salve d'artillerie sera tirée à l'arrivée et au départ du général Boulanger.
 Décidément les prophètes ont raison. Ils nous ont annoncé un temps orageux et pluvieux dans cette première quinzaine: qui

oserait dire qu'ils se sont trompés?
 Le blé est en pleine floraison: il aurait besoin, non de pluie et de brouillards, mais de soleil et de chaleur. La vigne souffre aussi: l'oïdium et le mildew ne peuvent que se développer par un temps brumeux.
 Quant aux fourrages, ils se perdent. Ceux qu'on a coupés ne peuvent sécher et ceux qui sont encore sur pied, se perdent au lieu de prospérer. — Il est grand temps que Phœbus se montre.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Vingtième séance, au stand des Récollets, le dimanche 13 juin 1886, à 2 heures du soir.
 — Concours à la carabine 6 m/m, à 12 mètres.
 Premier prix: Un objet d'art.
 Les inscriptions pour le concours seront closes à 2 heures 1/2.

MM. les sociétaires sont invités à assister au premier grand Concours de tir qui aura lieu à Ancenis, le 4 juillet prochain, ainsi qu'au Concours de Saint-Nazaire les 7, 8 et 9 août.

Le Capitaine-Président,
 G. DOUSSAIN.

FÊTES ET ASSEMBLÉES DES ENVIRONS DE SAUMUR

Demain dimanche 13 juin: fête à Montreuil-Bellay, assemblée à Distré, à Vivy et à Saint-Cyr-en-Bourg.

Lundi 14 juin: fêtes du Comice agricole du canton Nord-Ouest de Saumur, aux Rosiers.

Le nommé Bichon, maire de la commune de Craon, arrondissement de Loudun, accusé d'assassinat sur une personne qui avait testé en sa faveur, vient d'être arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Loudun.

M. Louis Dein, ancien député du Finistère, juge de paix à La Flèche, vient de succomber à l'âge de soixante-neuf ans, aux suites d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps.

M. Dein avait représenté le Finistère pendant plusieurs années au Corps-Législatif de l'Empire. Il avait été élu dans l'arrondissement de Morlaix comme candidat impérialiste, à la place du comte de Tromelin.

État civil de la ville de Saumur Du 1^{er} au 31 mai 1886.

NAISSANCES.

- Le 3. — Alice Sprecher, rue de l'Abreuvoir; — Anne-Marie Neveu, rue Dupetit-Thouars; — Léon-Camille Rabier, rue Saint-Nicolas; — Maurice-Amédée-Baptiste Jacquot, rue Saint-Nicolas.
- Le 6. — Jules Canard, rue de Rouen.
- Le 7. — Marie-Louise Beurois, à l'Hospice; — Charles-Louis-Edouard Damoye, rue de Bordeaux; — Anna-Léonie Hubert, rue Courcouronne.
- Le 9. — Camille Marquet, place de l'Hôtel-de-Ville; — Edmond Girault, rue du Vieux-Pont.
- Le 10. — Pauline-Louise André, rue Dacier; — Adrienne Lebourg, rue du Portail-Louis.
- Le 15. — Paul-Henri-Théophile Collet, rue Saint-Jean; — Anatole Guet, place Saint-Pierre.
- Le 16. — Eugénie Choisy, rue Saint-Nicolas; — Fernand-Raphaël Roussière, à l'Hospice.
- Le 18. — Joseph-Jules-Charles Bousquet, rue de la Petite-Douve.
- Le 22. — Georges-Raoul Graveron, rue Saint-Nicolas.
- Le 23. — Pierre-Stéphane-Gabriel Guérinet, rue du Portail-Louis; — Léon-Louis-Marc Paris, Grand'Rue; — Victor-Jacques-Emile Sadonne, à l'Hospice; — Louis-Marie-Adolphe Genneté, rue de Bordeaux; — Joseph-Marie-Théodore Genneté, rue de Bordeaux; — Gladie-Céleste Lepelletier, rue des Capucins.
- Le 25. — Eva-Marie-Aglé Neveu, rue de Poitiers.
- Le 27. — Henriette Haye, rue de la Croix-Verte.
- Le 28. — Louis Crottereau, place du Chardonnet; — Jules Bigot, rue de Fontevault.

Le 31. — Fernand-Valentin Bourgeois, hameau de Beaulieu; — Joseph Bécharel, rue de Fenet.

MARIAGES.

- Le 4. — Marie-Patrice-Thomas Nicolas, docteur-médecin, de Paris, a épousé Louise-Amélie-Marie Gibert, sans profession, de Saumur.
- Le 5. — Claude-Joseph-Amédée Béreyziat, cocher, a épousé Virginie-Marie Mainguy, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 10. — Jean-Louis Fargier, retraité (veuf), a épousé Marguerite Duché, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.
- Le 17. — René-François Veau, jardinier (veuf), de Beaufort, a épousé Augustine Bouleaux, domestique, de Saumur.
- Le 29. — Louis-René Picard, mécanicien, a épousé Geneviève-Maria Alexandre, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 31. — Eugène-Urbain Alzon, cocher, a épousé Marie-Augustine Bironneau, domestique, tous deux de Saumur; — Auguste-Pierre Hubert, cordonnier, a épousé Joséphine Dufresne, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 1^{er}. — Jean-Baptiste-Pierre Augier, retraité, 75 ans, rue de la Maremaillet; — Renée-Emilie Giraud, sans profession, 80 ans, veuve François Breton, à l'Hospice.
- Le 2. — François-Pierre Thibault, journalier, 65 ans, à l'Hospice.
- Le 3. — Adolphe Tastet, maréchal-ferrant, 24 ans, à l'Hospice; — Charles Turbon, charpentier, 46 ans, rue de la Croix-Verte.
- Le 4. — Marie-Angèle-Ernestine Cesbron, 8 ans, place Saint-Pierre.
- Le 5. — Jean Tessier, marchand, 78 ans, à l'Hospice.
- Le 6. — François-Pierre-Paul-Henri de Signorio, 15 ans, rue Cendrière; — René-François Gicquiau, forgeron, 67 ans, rue de la Porte-Neuve.
- Le 9. — Françoise-Félicité Bigot, couturière, 67 ans, veuve Augustin Dubreuil, à l'Hospice.
- Le 10. — Mélanie Chevet, 16 ans, route de Varrains; — Blanche-Marie Baron, 9 ans, rue de la Visitation; — Auguste Tessier, 2 mois, rue Saint-Michel.
- Le 11. — Léocadie Gauthier, 4 jour, à l'Hospice; — Joseph Girault, journalier, 33 ans, rue du Vieux-Pont.
- Le 12. — Gaston-Alexandre Vincent, 4 mois, place Saint-Pierre; — Abel-Édouard Maréchal, 5 mois, rue de Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 13. — Marie-Louise Audouy, sans profession, 60 ans, épouse de Félix Decorce, rue de la Maremaillet; — Pierre-Séraphin Gourré, meunier, 56 ans, rue des Moulins.
- Le 15. — Marie Machefer, 8 ans, à l'Hospice; — Clémence Dumée, 10 mois, rue du Vieux-Pont; — Victor-Lucien Budan, menuisier, rue de Rouen.
- Le 16. — Pierre Vacher, journalier, 30 ans, Grand'Rue; — Louis Lenoble, cultivateur, 53 ans, hameau du Petit-Puy; — Louise-Eugénie Duhamel, 3 ans, rue des Moulins.
- Le 19. — Eugénie Dubreuil, 4 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 20. — Marie Hervé, sans profession, 82 ans, épouse Jacques Salais, rue de la Cocasserie.
- Le 21. — Marie-Victoire Landreau, lingère, 58 ans, épouse Claude Gaullier, rue de la Visitation.
- Le 22. — Cécile Bardin, couturière, rue Basse-Saint-Pierre.
- Le 23. — Louise Piednoir, sans profession, 70 ans, épouse Louis Gautier, quai de Limoges.
- Le 24. — René-Philippe Babineau, cordonnier, 55 ans, rue de la Visitation; — Mathurin Délien, jardinier, 57 ans, rue de Nantilly.
- Le 25. — Clarisse Reignier, sans profession, 34 ans, épouse Ernest Duval.
- Le 26. — Constance Chaillou, 7 mois, petite rue du Roi-René; — Louise Beaumont, 6 mois, rue de l'Échelle.
- Le 29. — Léon-Camille Rabier, 4 mois, rue Saint-Nicolas; — Gabriel Baranger, tailleur d'habits, 64 ans, rue Saint-Nicolas; — Germain Piochon, 4 mois, à l'Hospice; — Augustin-Marc Leclerc, lieutenant-colonel de cavalerie retraité, officier de la Légion-d'Honneur, 57 ans, rue d'Orléans.
- Le 30. — Georges Descubes, 6 mois, carrefour Dacier; — Marguerite Bouilly, sans profession, 70 ans, épouse Louis Dixmier, au Petit-Puy; — Augustine Carré,

couturière, 17 ans, à l'Hospice.
 Le 31. — Hippolyte-Louis Grignon, curé de Nantilly, 70 ans, rue du Presbytère; — Virginie Fuzellier, journalière, 73 ans, épouse Louis Morisseau, rue Basse-Saint-Pierre.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 10 c. par paquet sur toutes les bougies.
 Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80
 Gobelins... — 1.00 — 0.90
 A trous... — 1.40 — 1.00
 F^{ie} Fournès... — 1.40 — 1.00
 Nubiennne... — 1.45 — 1.00

Faits divers.

LES VÉLOCIPÈDES DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Il y a des vélocipèdes dans l'armée allemande.

Des bicycles et des tricycles ont été, en effet, mis en essai dans le 84^e d'infanterie, en garnison à Francfort-sur-le-Mein. Chaque soir, les officiers, ainsi que les sous-officiers les plus anciens, sont exercés à se servir de tricycles; les autres sous-officiers et les soldats les plus lestes manœuvrent les bicycles. Beaucoup d'entre eux sont déjà assez habiles dans l'emploi de ce véhicule pour emporter avec eux l'armement et le campement de campagne.

ORIGINE DES LETTRES. — On nous communique la missive suivante adressée à un homme de lettres de nos amis:

« Savez-vous bien ce que c'est que les lettres? Connaissez-vous leur origine, leurs fonctions, leurs mœurs? Non! Eh bien! écoutez et profitez.

» On fait venir l'A d'Aunis, l'E de Redon, les L de Moulins, les Z de Caen, l'O d'Oran et l'I des Halles.

» Il existe des C dentaires, des B chammelles et des J Goths. En cherchant un peu, vous trouverez l'H au 7 et l'S au 6, pendant que les D pèchent et que l'M rède. On parle beaucoup des R du Sahara où l'on rencontre l'N humide. La pauvre F est mère ainsi que l'affirment les T de la Saint-Martin. Mais le G nie! Tout ça ne vaut pas le P roux. Pendant que les Q rient, jamais le K n'a ri, et souvent l'U meurt noir. Le V n'est rien et Sarah fait l'X.

» Votre dévoué,
 » Alph. ABET.»

Est-ce du nouveau ou de l'ancien? En tout cas, c'est de l'amusant.

Grand Salon Panoptique

ET

MUSÉE D'ANATOMIE DE M. O. THIEULE

L'exposition a lieu tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir, quai de Limoges.

Entrée 50 centimes.

AVIS IMPORTANT

Le Docteur RABEJAC, spécialiste de la Faculté de Paris, guérit sans opération: cancers, tumeurs, glandes, loupes, kystes, hydrocèle, fistule, hémorroïdes, varices, varicocèle, ulcère, chancre, rougeur, maladies des femmes, etc. Il consultera à SAUMUR le lundi 28 juin, à 1 heure de l'après-midi, grand hôtel de Londres.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
 Chez FERRE, ph^{ie}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ie}



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

PAR

ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 20 juin 1886.
à deux heures.

En la mairie de Bagnaux, par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur :

1° UNE MAISON, au Vau-Langlais, commune de Bagnaux, avec pressoir, écurie, dépendances et jardin, contenant 55 ares environ, joignant le chemin, M. Beranger, M^{me} Pichon ;

2° 26 ARES DE VIGNE ET TERRE, aux Grands-Chemins, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant M. de la Vallée, veuve Bougué et le chemin.

S'adresser audit M^e PINAULT, ou à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN

PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le pont du chemin de fer, commune de Villebernier, avec 30 ares environ de jardin bien planté.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second chambres de domestiques; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

Du Breuil-Bellay

Située commune de Cinay,

Comprenant : bâtiments d'habitation, chapelle, bâtiments de fermier, vaste cour, grand jardin, parc avec beaux arbres, le tout clos de murs, contenant 9 hectares 4 ares.

On pourrait joindre, au gré de l'acquéreur, environ 5 hectares de terre et vigne joignant la propriété et formant avec elle un seul ensemble.

Cette propriété est à 200 mètres de la route de Saumur à Doué et à moitié distance de ces deux villes.

S'adresser à M. GALBRUN, propriétaire à Gennes, ou audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (452)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

Études de M^e BLANCHET, notaire à Baugé (Maine-et-Loire), et de M^e LOÛË, notaire à Luçon (Vendée.)

A VENDRE

TERRE

DE

L'Auberdière

Communes de Bocé, du Guédéniau, de Pontigné, canton de Baugé,

Comprenant :

Château, vastes servitudes, jardins, bosquets, superbes prairies, bois taillis, vignes; le tout formant les réserves..... 69 90 50

Deux belles fermes, huit closeries et diverses locations..... 129 07 30

Réunion..... 198 97 80

Proximité de la forêt domaniale de Chandélais, 4 kilomètres de Baugé. — Station du chemin de fer de La Flèche à Saumur. — Chasses magnifiques. — Propriétés de revenus et d'agrément.

S'adresser : soit à M^e LOÛË, soit à M^e BLANCHET, dépositaire des plans et titres de propriétés, qui délivrera permis de visiter. (434)

Étude de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A ÉCHANGER

En bloc ou en détail,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

NOMMÉE

Le Château

De SAINT-PIERRE-EN-VAUX

SITUÉE

Au village de ce nom, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, près Gennes, à 4 kilomètres de la Loire et à 6 kilomètres environ de la gare des Rosiers ;

Comprenant : maison de maître en parfait état, vastes servitudes, caves et celliers, enclos, jardins, bois taillis, terres labourables, vignes et prairies, d'une contenance totale de 20 hectares environ.

Tous les terrains, d'une exploitation facile, sont propres à la culture de la vigne.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :

Soit à M. JURTE, propriétaire à Angers, rue Eblé, 72, qui se trouvera sur les lieux, les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois ;
Soit à M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin. (420)

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec grand jardin, à Fontevault ;
2° Une autre BELLE MAISON, à Candès, à quelques pas de la Vienne.

A LOUER

Une BELLE et GRANDE MAISON avec jardin, à Souzay, sur la route et le bord de la Loire. (403)

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUROYER, notaire à Saumur. (228)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

A VENDRE

une superbe JUMENT de 4 ans, taille 1^m66, très-douce, se monte et s'attelle. S'adresser à M. de LÉPINE, aux Tilleuls, Dampierre (Maine-et-Loire). (397)

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886.

Belle et Grande MAISON

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé.

Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y attenant, d'une contenance d'environ 1 hectare.

S'adresser à M^e LECOMTE, notaire à Brézé. (326)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CAFÉ de 1^{er} ORDRE

A céder de suite

Dans un chef-lieu d'arrondissement de Maine-et-Loire.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur. (435)

Offres et Demandes

ON DEMANDE un ménage, l'homme sérieux, la femme sachant faire la cuisine, pour la gérance d'un établissement important.

Inutile de se présenter sans bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un apprenti.

On gagne de suite.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des expéditionnaires.

S'adresser au bureau du journal.

Les Magasins du Printemps

SAUMUR

Demandent un garçon de magasin, muni de bons certificats.

LEÇONS de français et de latin. Répétitions. S'adresser au bureau du journal. (446)

VOYAGEUR Maison de Mercerie, Bi^e et Ch^{res} en gros, demande un bon voyageur connaissant Maine-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres et Indre-et-Loire. Prendre l'adresse au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René et rue Nationale, 18. (799)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. c. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans motiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation

DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents, sa pureté supérieure, composée de cacao sucré premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. à 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangés au péricur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 3 fr. à la boîte.

À Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATTEAU, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES AVENTURIERS SOUS LOUIS XIV

Par GUSTAVE AIMARD.

LA MÈRE RAINETTE

Par CHARLES DESLYS

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande accompagnée d'un numéro spécimen et catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de CHATELAIN, MÉROUVEL, Camille Blas, Alfred BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

En vente chez tous les libraires et dans toutes les gares

HUIT PAGES DE MUSIQUE

HUIT PAGES DE

LA MUSIQUE DES FAMILLES

dans son n° 242 du 3 Juin donne huit pages de musique extraite de MAITRE AMBROS, joué pour la 1^{re} fois le 6 Mai à l'Opéra-Comique.

1° Versez en moi le calme, étoile de la nuit, une des mélodies les plus appréciées.

2° La Ronde de nuit, morceau déjà célèbre et arrangé pour piano par l'auteur même.

Adresser 30 centimes à l'administration pour recevoir le n° prochain.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt de

Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères

— Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biboules d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur, soussigné.